

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

relative à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque sur la commune déléguée de Tripleville, commune nouvelle de Beauce-La-Romaine, et à la révision de la carte communale de la commune déléguée de Tripleville

Par arrêté préfectoral du 18 novembre 2021, une enquête publique unique relative à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Nivardière » sur le territoire de la commune déléguée de Tripleville, ainsi que sur la révision de la carte communale de la commune déléguée de Tripleville, sera ouverte en mairie de la commune déléguée de Tripleville et en mairie de la commune nouvelle de Beauce-La-Romaine du mardi 14 décembre 2021 à 09h30 au mardi 18 janvier 2022 à 12h30.

Le projet de centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R122-8 du code de l'environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis de construire.

Il nécessite une révision de la carte communale afin d'autoriser la construction du parc photovoltaïque au lieu-dit « La Nivardière ».

Demande de permis de construire n°041 173 20 D0006, déposée par la Sasu Total-Quadran dont le siège social est situé 74 rue Lieutenant de Montcabrier, 34536 Béziers et représentée par M. Samuel Neuvy.

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : M. Yves Corbel est nommé commissaire-enquêteur.

CONSULTATION DU DOSSIER : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de la commune déléguée de Tripleville et à la mairie de la commune nouvelle de Beauce-La-Romaine ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de Tripleville : mardi et vendredi de 9h30 à 12h30

Horaires d'ouverture de la mairie de Beauce-La-Romaine : lundi-mercredi-vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, mardi et jeudi de 09h00 à 12h30.

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Tripleville et dans la mairie de Beauce-La-Romaine afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de Tripleville, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public,

- à la mairie de Tripleville :

- le mardi 14 décembre 2021 de 09h30 à 12h30 ;
- le mardi 04 janvier 2022 de 09h30 à 12h30 ;
- le mardi 18 janvier 2022 de 09h30 à 12h30.

- à la mairie de Beauce-La-Romaine :

- le mardi 11 janvier 2022 de 09h00 à 12h30.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher, à la mairie de Tripleville et à la mairie de Beauce-La-Romaine où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>